

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

Nombre de Conseillers :
en exercice 27

Présents : 22

Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre -----
le vingt-neuf mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2024

OBJET :

N°DCM2024-44

Projet de Modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Laurent

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président); Valérie BOUVIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Alexandre PESSEY-GIROD, Stéphanie CONTAT, Gaëlle RANGHIERO, Fernand METRAL, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Daniel BUFFLIER, Jean-Claude BESSON, François GONON,

ABSENTS : Arnaud BOUVARD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Fernand METRAL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Laurent par arrêté municipal du 12 février 2024, a décidé d'engager une procédure simplifiée n°1 de son P.L.U.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, ce projet est soumis pour avis aux personnes publiques associées dont la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny fait partie.

Le projet porte sur :

- L'intégration des nouvelles orientations d'aménagement pour l'OAP « Centre-Village », pour mieux faire coïncider les intentions d'aménagement du site avec le projet retenu dans le cadre de l'étude urbaine menée sur ce secteur,
- Des adaptations au règlement écrit, qui, après plusieurs mois d'usage pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme, s'avèrent nécessaires ou qui découlent de projets qui se sont précisés récemment,
- L'identification d'une construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination,
- L'inscription de 4 emplacements réservés, à vocation de cheminements piétons, d'espace nécessaire aux installations et aménagements publics, et de desserte.
- La modification du règlement graphique afin de reclasser en zone UE un secteur actuellement classé en UEf, mais qui n'a pas d'utilité pour la gestion de la voie ferrée.

Le dossier complet est consultable en Mairie.

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous
Préfecture le 04/06/2024

Publié le : 04/06/2024

Le Maire,
Marin GAILLARD



Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Émet un avis favorable sans observation sur le projet de modification simplifiée n°1 de la commune de Saint Laurent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD



Le Secrétaire,
Fernand METRAL

A blue ink signature of Fernand Metral, consisting of several vertical and diagonal strokes.